

HÔTEL DES VENTES DE NÎMES

Frank PUAUX & Aurore ILLY

Commissaires-Priseurs

Successeurs de Françoise KUSEL & Pierre CHAMPION

IVOIRE Nîmes

VENTE AUX ENCHERES MERCREDI 28 MAI 2025 à 14 H 00

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La vente se fait au comptant.

Une caution de 10% pourra être demandée pour suivre des enchères sur des objets estimés à partir de 10 000€.

Dès l'adjudication prononcée, les objets sont placés sous l'entièr responsabilité des acquéreurs.

FRAIS DE VENTE

- VENTES VOLONTAIRES : **24% TTC**
+3,60% TTC pour les lots acquis via le service interenchères.com ou auction.fr

RÈGLEMENT

LE PAIEMENT EST COMPTANT POUR LA TOTALITE DU BORDEREAU. Les paiements partiels ne sont pas acceptés. Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé auprès de la SAS Hôtel des Ventes de Nîmes et/ou la SELARL PUAUX – ILLY ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au Fichier TEMIS.

LES CHÈQUES NE SONT PAS ACCEPTÉS

Les achats non réglés ne seront pas livrés.

En cas de non-paiement d'un bordereau d'achat dans les 28 jours de la vente, les lots seront remis en vente selon la procédure de réitération des enchères.

À charge pour l'acquéreur initial de s'acquitter de la différence en cas d'adjudication à un prix plus faible en seconde présentation.

MOYENS DE RÈGLEMENT

La société peut décider de refuser un mode de règlement choisi par l'adjudicataire si celui-ci ne lui semble pas suffisamment sécurisé, notamment en raison du montant du bordereau, et lui demander de régler son bordereau par virement ou carte bancaire physiquement en l'hôtel des ventes.

• PAIEMENT SUR PLACE

- en espèces, uniquement si le total du bordereau n'excède pas les montants suivant, frais compris :

Jusqu'à 1 000€ lorsque l'acheteur à son domicile fiscal en France ou agit en qualité de professionnel.

Jusqu'à 15 000€ lorsque l'acheteur justifie qu'il n'a pas son domicile fiscal en France et n'agit pas en qualité de professionnel. Les justificatifs devront être transmis avant l'enlèvement, au plus tard au jour du règlement.

- par carte bancaire :

VISA et MASTERCARD (par le titulaire de la carte sur présentation de pièce d'identité ou KBIS pour les professionnels)

Les cartes AMERICAN EXPRESS ne sont pas acceptées

• PAIEMENT À DISTANCE

- virement bancaire en euros : concernant les règlements des acquéreurs étrangers, les frais bancaires sont à leur charge (OPTION « OUR ») ;

- carte bancaire à distance : autorisé pour les montants inférieurs à 300 euros (Visa et Mastercard, pas d'American Express) ;

- paiement sécurisé sur le site [ivoire-france.com/nimes/paiement](https://www.ivoire-france.com/nimes/paiement)

- paiement via 3D SECURE sur [interenchères.com](http://interencheres.com) : un lien de paiement sécurisé sera envoyé aux acquéreurs LIVE afin de pouvoir régler leurs achats volontaires d'un montant inférieur à 4000 euros.

À défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur réitération d'enchères d'adjudicataire défaillant ; si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai de 3 mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages-intérêts dus par l'adjudicataire défaillant.

FACTURATION

HÔTEL DES VENTES DE NÎMES

Frank PUAUX & Aurore ILLY

Commissaires-Priseurs

Successeurs de Françoise KUSEL & Pierre CHAMPION

Aucune facture ne sera modifiée au-delà d'un délai maximum de 2 jours après la date de vente (changement de nom, changement d'adresse). La modification d'une facture à l'en-tête d'une société ne pourra être exécutée que si c'est le représentant légal de la société qui a porté les enchères ou son mandataire muni d'un pouvoir.

EXPOSITION – RESPONSABILITÉ

Une exposition préalable permettant aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des effets mobiliers mis en vente, il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée.

Les indications portées au catalogue engagent la responsabilité du commissaire-priseur compte tenu des connaissances artistiques à la date de la vente.

ENCADREMENT DES ŒUVRES

Il ne sera admis aucune réclamation quant à l'état des cadres des tableaux : la responsabilité du commissaire-priseur concerne uniquement l'état de l'œuvre en elle-même.

ENCHÈRES EN SALLE

L'inscription est obligatoire, elle se fait contre remise d'une pièce d'identité et d'un moyen de paiement au nom de la pièce d'identité.

ORDRE D'ACHAT ET DEMANDE PAR TÉLÉPHONE

Les ordres d'achat devront être communiqués au plus tard la veille de la vente à 16H par courrier ou par mail accompagnés d'un RIB + photocopie d'une pièce d'identité (sans ces documents les ordres ne seront pas pris en compte).

Tout enchérisseur demandant de participer à la vente par téléphone sera réputé acquéreur à la mise à prix.

La maison de vente ne pourra engager sa responsabilité notamment en cas d'erreur ou d'omission d'exécution d'un ordre.

DIRECTION DES ENCHÈRES

La maison de vente se réserve de refuser toute enchère, d'organiser les enchères de la façon la plus appropriée, de déplacer certains lots lors de la vente, de retirer tout lot de la vente, de réunir ou de séparer des lots. En cas de contestation, elle se réserve de désigner l'adjudicataire, de poursuivre la vente ou de l'annuler, ou encore de remettre le lot en vente.

DONNÉES PERSONNELLES

La maison de vente sera autorisée à reproduire sur le procès-verbal de vente et sur le bordereau d'adjudication les renseignements qu'aura fournis l'adjudicataire avant la vente. Toute fausse indication engagera la responsabilité de l'adjudicataire.

Toute personne s'étant fait enregistrer dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données nominatives fournies dans les conditions de la Loi du 6 juillet 1978.

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD) :

Vendeurs et acheteurs disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données à caractère personnel réunies dans le cadre de notre activité, en s'adressant directement à nous.

La maison de vente pourra utiliser ces données afin de satisfaire à ses obligations légales, et, sauf opposition des personnes concernées, aux fins d'exercice de son activité (notamment, des opérations commerciales et de marketing). Ces données pourront également être communiquées aux autorités compétentes dès lors que la réglementation l'impose.

REPRODUCTION DES ŒUVRES

La SAS HÔTEL DES VENTES DE NÎMES ou la SELARL PUAUX-ILLY est propriétaire du droit de reproduction de ses catalogues. Toute reproduction de ceux-ci est interdite et constitue une contrefaçon. La vente d'une œuvre n'emporte pas au profit de son propriétaire le droit de reproduction et de représentation de l'œuvre.

COMPÉTENCE LÉGISLATIVE ET JURIDICTIONNELLE

La loi française seule régit les présentes conditions générales d'achat.

Toute contestation relative à leur existence, leur validité, leur opposabilité à tout enchérisseur et acquéreur, et à leur exécution sera tranchée par le tribunal compétent du ressort de Nîmes (France).

CONDITIONS D'UTILISATION DU LIVE INTERENCHERES

- Enchères en direct via le service LIVE du site interencheres.com

Si vous souhaitez enchérir en ligne pendant la vente, veuillez-vous inscrire sur www.interencheres.com et effectuer une empreinte carte bancaire (ni votre numéro de carte bancaire, ni sa date d'expiration ne sont conservés). Vous acceptez de ce fait que www.interencheres.com communique à la SAS HOTEL DES VENTES DE NÎMES et la SELARL PUAUX-ILLY tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire. La SAS HOTEL DES VENTES DE NÎMES et la SELARL PUAUX-ILLY se réservent le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne.

Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat.

HÔTEL DES VENTES DE NÎMES

Frank PUAUX & Aurore ILLY
Commissaires-Priseurs

Successeurs de Françoise KUSEL & Pierre CHAMPION

Si vous êtes adjudicataire en ligne, vous autorisez l'utilisation de votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions frais acheteurs compris, ainsi que des éventuels frais d'envoi.

Les frais de ventes sont majorés de frais d'utilisation du service Interenchères Live :

- Pour les lots volontaires, majoration de 3% HT du prix d'adjudication (soit +3,60% TTC) ;
- Pour les véhicules volontaires, majoration de 40 € HT par véhicule (soit 48 € TTC par véhicule) ;
- Pour les ventes judiciaires, majoration de 1% HT du prix d'adjudication (soit +1,20% TTC)

La SAS HÔTEL DES VENTES DE NIMES et la SELARL PUAUX-ILLY ne garantissent pas l'efficience de ce mode d'enchères et ne peuvent être tenues pour responsables d'un problème de connexion ou quelque autre raison que ce soit.

En cas d'enchère simultanée ou finale d'un montant égal, il est possible que l'enchère portée en ligne ne soit pas prise en compte si l'enchère en salle était antérieure. En toute hypothèse, c'est le commissaire-priseur qui sera le seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès-verbal.

- **Ordres d'achat secrets via interenchères.com**

La SAS HÔTEL DES VENTES DE NIMES et la SELARL PUAUX-ILLY n'ont pas connaissance du montant maximum de vos ordres secrets déposés via interenchères.com. Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée. L'exécution de l'ordre s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours.

A TITRE INDICATIF : le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants : jusqu'à 300€ = 10€ / de 300€ à 1000€ = 50€ / de 1000€ à 5000€ = 100€ / à partir de 5000€ = 200€.

Il peut être modifié par le Commissaire-priseur en fonction du type de vente et du rythme des enchères.

Si vous êtes adjudicataire via un ordre d'achat secret, vous autorisez la SAS HOTEL DES VENTES DE NIMES et la SELARL PUAUX-ILLY, si elles le souhaitent, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur, ainsi que les éventuels frais d'envoi.

La SAS HOTEL DES VENTES DE NIMES ou la SELARL PUAUX-ILLY ne peuvent garantir l'efficience de ce mode d'enchères et ne peuvent être tenues pour responsables d'un problème de connexion au service ou quelque autre raison que ce soit.

En cas d'enchères simultanées ou finale d'un montant égal, il est possible que l'enchère portée en ligne ne soit pas prise en compte si l'enchère en salle était antérieure. En toute hypothèse, c'est le commissaire-priseur qui sera le seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès-verbal.

ENLEVEMENT-TRANSPORT

Les retraits et enlèvements de marchandises se font UNIQUEMENT sur rendez-vous (détails en cliquant [ici](#)).

La délivrance des objets adjugés s'effectue après un règlement intégral des sommes dues.

Les frais d'emballage et le coût du transport sont à la charge de l'acquéreur.

Tout mode d'expédition choisi est sous la responsabilité de l'acquéreur.

Frais de gardiennage

Il est demandé aux adjudicataires de procéder à l'enlèvement de leurs lots dans un délai de 15 jours suivant l'adjudication. Au-delà de ce délai, des frais de gardiennage de 5€ par lot et par jour calendaire pourront être facturés.

CONDITIONS D'EXPÉDITION

Pour toute expédition, vous pouvez solliciter le prestataire de votre choix. À titre de renseignement, vous trouverez des coordonnées de transporteurs ci-dessous :

- The Packengers : hello@thepackengers.com / 01 76 44 00 90
- Art Transports Bernard : 05 63 02 66 55
- Mailboxes ETC : mbe2520sdv@mbefrance.fr / 04 84 51 05 17

À réception de votre bordereau d'achat, veuillez les contacter pour devis de l'emballage et de l'envoi.

Pour tout renseignement, suivi de colis ou réclamation, merci de vous adresser directement à eux.

À titre indicatif, l'Hôtel des ventes vous propose ces prestataires pour l'expédition des achats mais se dégage de toute responsabilité concernant le suivi des expéditions et les aléas de transport (vol, perte, casse) dès l'adjudication prononcée.

NOTICE D'INFORMATION : Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères

La SAS Hôtel des Ventes de Nîmes et/ou la SELARL PUAUX-ILLY est abonnée au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé après de la SAS Hôtel des Ventes de Nîmes et/ou la SELARL PUAUX-ILLY ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS.

HÔTEL DES VENTES DE NÎMES

Frank PUAUX & Aurore ILLY

Commissaires-Priseurs

Successeurs de Françoise KUSEL & Pierre CHAMPION

(1) Finalité et base légale du Fichier TEMIS

Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères opérant en France et abonnées au service.

L'encherisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par la SAS Hôtel des Ventes de Nîmes et/ou la SELARL PUAUX-ILLY

La mise en œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par la SAS Hôtel des Ventes de Nîmes et/ou la SELARL PUAUX-ILLY est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères.

(2) Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires)

Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilités à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II " Des ventes aux enchères " du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »)), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interenchères.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs ».

(3) Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS

Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, la SAS Hôtel des Ventes de Nîmes et/ou la SELARL PUAUX-ILLY pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre.

L'inscription au fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'encherir de l'encherisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « live » de la plateforme www.interenchères.com gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme.

(4) Durée d'inscription

Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'Encherisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'encherisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS.

L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'encherisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'encherisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions.

(5) Responsabilités

Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et la SAS Hôtel des Ventes de Nîmes et/ou la SELARL PUAUX-ILLY ont tous deux la qualité de responsable de traitement.

CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS.

La SAS Hôtel des Ventes de Nîmes et/ou la SELARL PUAUX-ILLY en tant qu'abonné est responsable de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS.

(6) Droits des personnes

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- Pour les inscriptions réalisées par la SAS Hôtel des Ventes de Nîmes et/ou la SELARL PUAUX-ILLY : par écrit auprès de la SAS Hôtel des Ventes de Nîmes et/ou la SELARL PUAUX-ILLY 21, rue de l'Agau – 30000 NIMES ou par e-mail à compta@hdv-nimes.fr.
- Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris, ou par e-mail contact@temis.auction.

Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'Encherisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM. En cas de difficultés, l'encherisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation.

L'encherisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS.

Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'encherisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur www.temis.auction.

(1) Coordonnées de l'Encherisseur

Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'encherisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'encherisseur doit informer la SAS Hôtel des Ventes de Nîmes et/ou la SELARL PUAUX-ILLY de tout changement concernant ses coordonnées de contact.

HÔTEL DES VENTES DE NÎMES

Frank PUAUX & Aurore ILLY

Commissaires-Priseurs

Successeurs de Françoise KUSEL & Pierre CHAMPION

NOTICE D'INFORMATION : Fichier Central des Impayés

L'opérateur de vente volontaire est adhérent au Registre central de prévention des impayés des Commissaires priseurs auprès duquel les incidents de paiement sont susceptibles d'inscription.

Les droits d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime sont à exercer par le débiteur concerné auprès du Symev - 15 rue Freycinet 75016 Paris.

AUCTION TERMS AND CONDITIONS

All purchases must be paid on the day of auction by bank transfer. Buyers are responsible for the items they buy once the hammer has fallen.

Buyer's premium :

In addition to the hammer price, the buyer will pay :

- voluntary sales : **24%** incl. VAT (+ 3,60% incl. VAT for items bought on interenchères.com)
- Crédit municipal : **16,6%** incl. VAT (+ 1,20% incl. VAT for items bought on interenchères.com)
- frais judiciaires : **14,28%** incl. VAT (***) (+ 1,20% incl. VAT for items bought on interenchères.com)

PAYMENT

The company may decide to refuse a payment method chosen by the successful bidder if it doesn't seem sufficiently secure, in particular due to the amount. The auctioneer can ask him to pay by bank transfer or credit card physically in the auction house.

• DISTANCE PAYMENT

- BANK TRANSFERS in Euro : compulsory for amounts higher than 800€. International buyers must make the transfer with the option « our », which means all bank fees are at their cost ;
- CREDIT CARD : a maximum amount of 300€ (VISA or Mastercard ; American Express are not accepted);
- SECURE PAYMENT on our by clicking here : <https://www.ivoire-france.com/nimes/paiement>
- 3D SECURE for payment on interenchères.com : a secure link will be sent for a maximum amount of 4000 €.

UNPAID PURCHASES WILL NOT BE DELIVERED AND WILL BE PUT ON SALE AGAIN WITHIN 1 WEEK FOLLOWING THE SENDING OF A REGISTERED LETTER.

• PAYMENT ON SITE

- **by cash** : Up to 1000 euros if the buyer has his tax residence in France or act as a professional client / Up to 15000 euros if the buyer justifies he has no tax residence in France and if he is not a professional client.
- **by credit card** : VISA AND MASTERCARD (by the card owner with his identity card and a commercial registry (K-bis form) (American Express are not accepted).

INVOICES

Invoices can't be modified after a 5 days-delay after auction (change of name or address).

EXHIBITION – RESPONSIBILITY

An exhibition before auction enables potential buyers to have the condition of all items. All items are sold « as seen ». The bidder acknowledges that all auction items are available for inspection prior to the auction and it is the bidder's responsibility to have inspected the item before bidding. No claim against the auctioneer will be accepted in respect to the usual restorations and small defects.

The buyer becomes owner of the lots for sale as soon as the hammer has fallen.

BIDS AND TELEPHONE LINES / REGISTER FOR BIDDING

The auctioneer and experts reserve the right to bid for free on behalf of the clients but shall not be liable for errors or omissions in executing their instructions to bid.

Absentee bids

Please send your bid by mail or by fax mentioning all the following details :

- address, phone number, copy of identity card
- maximum bid (without commission)
- a bank check or bank details (bank account statement extract from a bank document)

Telephone bids

We reserve the right to limit phone bidding for the most popular lots in the auction. We will always try to accommodate phone bidders, but it may not always be possible due to lack of phones or staff.

Please send the same documents as mentioned above

All phone bidders will be considered as a buyer at the lower estimate. Bids will be accepted until the day before auction 4 pm.

ONLINE BUYERS

To bid online please register at interenchères.com/30001.

HÔTEL DES VENTES DE NÎMES

Frank PUAUX & Aurore ILLY

Commissaires-Priseurs

Successeurs de Françoise KUSEL & Pierre CHAMPION

Once your registration has been completed, the auction house reserve the right to ask for additional details. Please note that the bank details asked for during your registration process are in no way used for payment. Payment may be made by wire transfer, credit card or cash. All online bids are considered as an irrevocable act of purchase.

SHIPPING CONDITIONS

Our auction house doesn't manage the shipment. Please contact :

- The Packengers : hello@thepackengers.com / 01 76 44 00 90
- Art Transports Bernard : 05 63 02 66 55
- Mailboxes ETC : mbe2520sdv@mbefrance.fr / 04 84 51 05 17

STORAGE COSTS

The storage is free of charge during 15 days after the auction. After that, 5€ fees per calendar day and item can be charged.

NOTICE : Auction access restriction file

SAS Hôtel des Ventes de Nîmes and/or SELARL PUAUX-ILLY is a subscriber to the TEMIS Service, which allows users to view and make additions to the Auction access restriction file ("TEMIS File"), maintained by Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), public limited company with executive board, with registered office at 37 Rue de Châteaudun, 75009 Paris, listed on the Paris Trade and Companies Register under number 437 868 425. All auction sale invoices remaining unpaid after SAS Hôtel des Ventes de Nîmes and/or SELARL PUAUX-ILLY or subject to delays in payment may be added to the TEMIS File.

(2) Legal basis and purpose of the TEMIS File

The TEMIS File records instances of non-payment of auction sales invoices (e.g. payment delays or defaults) across all modes of bidder participation (i.e. in-person or remote) and may be viewed by all France-based auctioneers who subscribe to the service.

Where a bidder fails to settle an auction sales invoice by the due date indicated on the invoice, SAS Hôtel des Ventes de Nîmes and/or SELARL PUAUX-ILLY may initiate the listing procedure.

SAS Hôtel des Ventes de Nîmes and/or SELARL PUAUX-ILLY operates and uses the TEMIS File in the legitimate interests of TEMIS Service subscribers to prevent instances of non-payment and to protect the auction process.

(3) Organisations authorised to view the TEMIS File (beneficiaries)

The TEMIS File may be viewed by any sales organisation that is subscribed to the TEMIS Service (professionals and companies qualified to organise public sales events in accordance with applicable law and regulations, including Book III, Part II of the Commercial Code, "Auctions" (hereinafter "Professional Subscribers")), who seek to protect against instances of non-payment and safeguard their auction processes. The list of subscribers to the TEMIS service is available to view at www.interenchères.com, in the drop-down menu "Acheter aux enchères" (Buy at auctions), under "Les commissaires-priseurs" (Auctioneers).

(4) What happens if a bidder is listed on the TEMIS File

Where a bidder is added to the TEMIS File, SAS Hôtel des Ventes de Nîmes and/or SELARL PUAUX-ILLY may make access to auctions contingent on the use of payment methods or specific guarantees, or it may prevent the bidders from participating in auctions for which such guarantees cannot be provided.

Bidders listed on the TEMIS File may face restrictions to their bidding activity at auctions operated by auctioneers with a Professional Subscription to the TEMIS service. This shall also result in temporary suspension of access to the www.interenchères.com live service, operated by CPM, in accordance with the general terms of use for this platform.

(5) Duration of listing

The length of time for which a bidder is listed on the TEMIS File depends on the number of unpaid auction sales invoices payable to Professional Subscribers to the TEMIS File, the total amounts owed, and their payment status (i.e. paid/unpaid). The duration of listing on the TEMIS File shall be reduced where the Bidder settles all instances of non-payment. It shall be increased where multiple unpaid auction sales invoices are listed against the bidder on the TEMIS File.

An unpaid auction sales invoice shall be automatically deleted within 24 months where the bidder is included on one listing only, and within 36 months where the bidder is included on multiple listings.

(6) Responsibility

In the enforcement of data protection legislation, CPM and SAS Hôtel des Ventes de Nîmes and/or SELARL PUAUX-ILLY both act in the capacity of data controller.

CPM is responsible for operating and maintaining the TEMIS File, which involves collecting subscriber data, sharing and communicating the personal data collected, as well as ensuring the protection of information systems hosting the TEMIS File.

SAS Hôtel des Ventes de Nîmes and/or SELARL PUAUX-ILLY as a subscriber, is responsible for its use of the TEMIS File, which in particular includes communicating personal data regarding auctions to CPM for the TEMIS File listing procedure, updating and checking the accuracy of data, and reusing information on the TEMIS File.

(7) Rights of bidders

HÔTEL DES VENTES DE NÎMES

Frank PUAUX & Aurore ILLY

Commissaires-Priseurs

Successeurs de Françoise KUSEL & Pierre CHAMPION

Bidders can find out if they are listed on the File or contest their listing by submitting a request in writing accompanied by proof of identity in the form of a copy of a relevant identity document:

- For listings added by SAS Hôtel des Ventes de Nîmes and/or SELARL PUAUX-ILLY by post to SAS Hôtel des Ventes de Nîmes and/or SELARL PUAUX-ILLY or by email to compta@hdv-nimes.fr.
- For listings added by other Professional Subscribers: by post to CPM, 37 Rue de Châteaudun, 75009, or by email to contact@temis.auction.

All requests by Bidders to exercise their right of erasure, restriction or objection under applicable data protection legislation, as well as all other objections to a listing, must be sent to the Professional responsible for the listing, who shall forward an update request to CPM. In the event of difficulties, the bidder may contact CPM, who will handle the bidder's complaint, attaching all details and supporting documentation.

The Bidder may also submit a complaint regarding their listing on the TEMIS File to the French Data Protection Authority (CNIL) [3 Place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris, Cedex 07, www.cnil.fr].

For more information on the TEMIS File, bidders can view CPM's privacy policy, available at www.temis.auction.

(8) Bidder contact details

Important notifications relating to the auction process will be sent to the email and/or postal address that the bidder provides the auctioneer at the time of auction. The bidder must notify SAS Hôtel des Ventes de Nîmes and/or SELARL PUAUX-ILLY of any changes to their contact details.

NOTICE : Central unpaid file

The auctioneer is a member of the Central Registry for the Prevention of Unpaid Auctioneers in which payment incidents may be registered. The rights of access, rectification and opposition for legitimate reasons must be exercised by the debtor concerned at Symev – 15 rue Freycinet 75016 Paris.

HÔTEL DES VENTES DE NÎMES

Frank PUAUX & Aurore ILLY
Commissaires-Priseurs

Successeurs de Françoise KUSEL & Pierre CHAMPION

VACATION à 14 H 00

Lot	Désignation	
1	8 bouteilles BEAUJOLAIS DIVERS, (Juliénas 1991 Bouchard P&F TLB, Mommessin Fleurie 1996 & Moulin-à-Vent)	40 / 50
2	2 bouteilles MOULIN A VENT "La Rochelle", Merlin 2018	30 / 40
3	3 bouteilles CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE "Élise", Domaine St-Benoît 1993 (1 capsule découpée)	45 / 60
4	4 bouteilles CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE (Crouzet-Féraud 1995, Fortia "Tête de Cru" 1989, "La Bernardine" 1988 Chapoutier TLB, La Durande "RP OP")	60 / 80
5	5 bouteilles RHÔNE (2 Hermitage dont Chapoutier 1987 & Vignerons réunis 1991, 2 Gigondas 1991 Barruol, 1 Cornas 1991)	60 / 75
6	2 bouteilles MEURSAULT "Perrières 1er cru", M. Bouzereau 2015 (elt)	140 / 160
7	4 bouteilles VINS DIVERS, (Mercurey vieux, LB, Moulin-à-Vent 2002, Châteauneuf 1989 MB, Chassagne blanc Bouchard A&F 1997)	40 / 50
8	2 magnums VINS DIVERS, (Larose-Trintaudon 2007 & Nuits-St-Georges 1998 Chauvenet)	60 / 70
9	18 bouteilles VINS DIVERS, (dont Costières de Nîmes, Oc, Bergerac...)	30 / 50
10	9 bouteilles VINS MUTÉS (Porto, Pineau...)	60 / 70
11	7 litres VINS MUTÉS DIVERS, (Banyuls, Muscat...)	40 / 50
12	2 décilitres KINA LILLET Lilet 1953	160 / 200
13	10 demi-litres DIVERS,	50 / 80
14	9 bouteilles ANISETTE (dont superfine)	60 / 70
15	1 bouteille ARMAGNAC Ryst (B)	20 / 30
16	1 bouteille ARMAGNAC San Gil (B)	15 / 20
17	1 double-magnum ARMAGNAC San Gil ***	50 / 60
18	1 bouteille BAS-ARMAGNAC Laberdolive 1904 (***** tachée, MB)	1 000 / 1 200
19	1 bouteille BAS-ARMAGNAC Laberdolive 1920 (****, tachée, MB)	800 / 900
20	1 bouteille BAS-ARMAGNAC Laberdolive 1930 (*** tachée, B)	400 / 450
21	1 bouteille BAS-ARMAGNAC Laberdolive 1979 (domaine de Jaurrey, mise en sept 2013)	120 / 150
22	1 bouteille BAS-ARMAGNAC Laberdolive 1984 (domaine de Jaurrey, mise en mai 2019)	120 / 150
23	1 bouteille BAS-ARMAGNAC Laberdolive 2001 (domaine de Jaurrey, mise en mai 2021)	50 / 80
24	9 bouteilles COGNAC (Courvoisier, G. de Lagrange...)	180 / 225
25	5 bouteilles COGNAC DIVERS,	80 / 100

HÔTEL DES VENTES DE NÎMES

Frank PUAUX & Aurore ILLY
Commissaires-Priseurs

Successeurs de Françoise KUSEL & Pierre CHAMPION

Lot	Désignation	
26	1 double litre COGNAC "Fine Champagne", Croizet	80 / 100
27	1 impériale COGNAC Croizet *** (elt)	150 / 200
28	1 impériale COGNAC Croizet *** (MB)	120 / 150
29	4 bouteilles EAU-DE-VIE (Noix, brandy, Dantzig)	30 / 40
30	5 bouteilles LIQUEURS Marnier-Lapostolle (1 Cherry-Marnier, 3 Grand-Marnier rouge, 1 jaune)	40 / 50
31	6 litres LIQUEURS DIGESTIVES	60 / 90
32	7 bouteilles LIQUEURS Cusenier (Mandarin, triple sec, Oxygénée, Cherry brandy, Fèze, Sève Salençon)	70 / 100
33	7 bouteilles LIQUEURS "pseudo monastiques" (Vieille Cure, Bénédictine, Arquebuse, Cordeliers, Tivoline, Jaune du Couvent)	100 / 140
34	8 bouteilles LIQUEURS (noix de Serres, Verveine de Franc, Peppermint, Grog américain)	40 / 60
35	6 bouteilles LIQUEURS (Cynar, Verpec...)	50 / 60
36	8 bouteilles LIQUEURS	40 / 60
37	1 bouteille MAURY "vieux grenache", Mas Amiel 1949 (réserve)	40 / 50
38	7 litres PASTIS DIVERS, (vieux)	30 / 40
39	1 bouteille PORTO "reserva", Burmester 1863 (excellent niveau, capsule cire abîmée mais assez lisible, étiquette, bien lisible également)	800 / 1 000
40	2 dame-jeannes PORTO "Old Oxford"	40 / 60
41	10 bouteilles RHUM (Naura, Negrita, St-Gilles, Charleston...)	300 / 400
42	6 bouteilles RHUM "Grand Case", Duquesne 3 ans	240 / 300
43	6 litres VERMOUTH DIVERS, (vieux)	20 / 30
44	5 bouteilles VIN DE LIQUEUR Noilly très vieux, (dont 1 au cassis)	40 / 50
45	1 bouteille CHAMBOLLE-MUSIGNY "Les Amoureuses 1er cru", J-F Mugnier 2000 (étiquette)	1 700 / 1 900
46	1 bouteille CLOS VOUGEOT, Méo-Camuzet 2002 (étiquette, étui)	330 / 360
47	1 bouteille CORTON "Bressandes", Dubreuil-Fontaine 2002	50 / 60
48	1 bouteille VOSNE-ROMANÉE "Les Violettes", C. Clerget 2002 (étui)	30 / 40
49	1 bouteille CHAMBERTIN, Trapet 2005 (étui)	190 / 210
50	1 bouteille NUITS-ST-GEORGES "Aux Murgers 1er cru", Méo-Camuzet 2006	100 / 120
51	1 bouteille NUITS-ST-GEORGES "Clos de la Maréchale 1er cru", J-F Mugnier 2009	110 / 130
52	2 bouteilles CORTON "Bressandes", A. Guyon 2009	80 / 90

HÔTEL DES VENTES DE NÎMES

Frank PUAUX & Aurore ILLY
Commissaires-Priseurs

Successeurs de Françoise KUSEL & Pierre CHAMPION

Lot	Désignation	
53	1 bouteille GEVREY-CHAMBERTIN "Les Champeaux 1er cru", Ph. Naddef 2011	50 / 60
54	4 bouteilles POMMARD "Vignots", N. Rossignol 2018	120 / 140
55	2 bouteilles VOLNAY "Clos des 60 Ouvrées 1er cru", La Pousse d'Or 2018	80 / 90
56	3 bouteilles SAINT-ROMAIN "Sous Roche", H&G Buisson 2019 (1 pastille CRD tombée)	60 / 75
57	4 bouteilles BEAUNE "Cent Vignes 1er cru", A. Morot 2021 (elt)	140 / 160
58	11 bouteilles BOURGOGNE DIVERS, (1 B)	30 / 40
59	11 bouteilles BOURGOGNE DIVERS, (dont Beaune "Cent Vignes 1er cru" 1995 Besancenot, Gevrey 1992 Vaucher, Santenay 86 Parisot...)	90 / 110
60	2 bouteilles CH. DE FARGUES, Sauternes 1990 (1 ea tachée)	140 / 160
60.1	1 Bouteille de Château d'Yquem, Lur Saluces 1995 - Sauternes AOC	200 / 300
61	2 bouteilles CH. LAFaurie-Peyraguey, 1° cru Sauternes 1996 & 2007 (on y joint 1 Guiraud 2006)	40 / 50
62	3 bouteilles CH. RABAUD-PROMIS, 1° cru Sauternes (2 de 2006, 1 de 2010 elt)	60 / 75
63	6 bouteilles LIQUOREUX (Sauternes, Monbazillac, Jurançon, Pacherenc du Vic-Bilh)	20 / 30
64	1 bouteille CH. CHEVAL-BLANC, 1° Grand Cru St-Emilion 1973 (ea, J, surcapsule CRD)	120 / 150
65	3 bouteilles CH. LA LOUVIÈRE, Pessac-Léognan 1978 (ea, 1 J, 1 LB, 1 B couleuse)	40 / 50
66	1 bouteille CH. ANGELUS, 1° Grand Cru St-Emilion 1979 (es, B)	80 / 100
67	1 bouteille CH. CLINET, Pomerol 1982 (es, MB)	120 / 140
68	2 bouteilles CH. CARBONNIEUX, Pessac-Léognan 1985 (es, ela, LB)	30 / 40
69	3 bouteilles CH. LA LOUVIÈRE, Pessac-Léognan 1985 (ea, 1 J, 1 TLB, 1 LB)	45 / 60
70	5 bouteilles PETRUS, Pomerol 1987 (3 ela, bons niveaux, surcapsule CRD neutre mais capsule d'origine dessous)	4 750 / 5 250
71	3 bouteilles PETRUS, Pomerol 1987 (1 ela, niveaux justes, surcapsules CRD)	2 700 / 3 000
72	1 bouteille CH. FIGEAC, 1° Grand Cru St-Emilion 1988 (es, elt, TLB)	90 / 110
73	2 bouteilles CH. BEAUMONT, 5° cru Haut-Médoc 1988 (elt)	30 / 40
74	2 bouteilles CH. LE BON PASTEUR, Pomerol 1992	40 / 50
75	2 bouteilles CH. PIBRAN, Pauillac 1993	30 / 40
76	5 bouteilles CH. CAP LÉON VEYRIN, Listrac 1993 (es)	30 / 35
77	5 bouteilles CH. CAMENSAC, 5° cru Haut-Médoc 2001 (tachées)	100 / 125
78	6 bouteilles CH. PHÉLAN-SÉGUR, Saint-Estèphe 2009 (elt)	150 / 180

HÔTEL DES VENTES DE NÎMES

Frank PUAUX & Aurore ILLY
Commissaires-Priseurs

Successeurs de Françoise KUSEL & Pierre CHAMPION

<u>Lot</u>	<u>Désignation</u>	
79	2 bouteilles CH. LYNCH MOUSSAS, 5° cru Pauillac 2009	60 / 70
80	2 bouteilles CH. MARQUIS DE TERME, 4° cru Margaux 2009	50 / 60
81	2 bouteilles CH. CANTEMERLE, 5° cru Haut-Médoc 2009	50 / 60
82	3 bouteilles LES FIEFS DE LAGRANGE, Saint-Julien 2011 (ela, elt)	40 / 50
83	3 bouteilles CH. PONTET-CANET, 5° cru Pauillac (1 de 2002, 2 de 2009, elt, 1 capsule abîmée)	240 / 270
84	4 bouteilles CH. LA COMMANDERIE, Pomerol (es, 2002, 2004, & 2 de 2005)	60 / 80
85	5 bouteilles BORDEAUX DIVERS, (Margaux de Durfort-Vivens 2007, Larose-Perganson 2007, Haut-Cadet 2014)	40 / 50
86	4 bouteilles GRAVES DIVERS, (3 Ferrande 2010, 1 Carbonnieux 1999)	40 / 50
87	3 bouteilles BORDEAUX DIVERS, (1 Lynch-Bages 1993, 1 Grand-Puy-Lacoste 1993, 1 Larrivet-Haut-Brion 2009)	100 / 120
88	8 bouteilles SAINT-ÉMILION & satellites	30 / 40
89	10 bouteilles MÉDOC & HAUT-MÉDOC	50 / 60
90	12 bouteilles BORDEAUX (dont Domaines Lafite, dont château de La Tour...)	20 / 40
91	10 bouteilles SAINT-ÉMILION (dont 3 Yon-Figeac 1992)	50 / 60
92	12 bouteilles MÉDOC & HAUT-MÉDOC (dont Cantemerle mise de Luze 1986, B)	60 / 70
93	20 bouteilles BORDEAUX et 1 magnum (dont 7 Brown-Lamartine 1993, 2 Frank Phélan 1986, 1 Olivier 1980...)	120 / 140
94	Lot de 12 bouteilles de vin différents en bouteilles de 75 cl et 37,5 cl - (divers état de conservation, manque des bouchons)	5 / 15